

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
Toulouze le 18 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Courant juillet 2010 j'ai reçu mon plan de paiement pour la période Août 2010 à Avril 2011.

La consommation étant estimée à 107834 Kwh représentant la somme mensuelle pour cette période de 593,61.

Étant étonné de cette facture, j'ai contacté vos services le jour même pour avoir une information sur cette facture exorbitante.

Depuis cette demande je n'ai eu ni d'information, ni la visite d'un technicien GDF à mon domicile.

Je précise que mes habitudes de consommation n'ont pas changé. Que ma chaudière est entretenue par un professionnel avec factures à l'appui.

Les années précédentes ma consommation s'établissait entre 16 à 20000 Kwh à l'année ceci depuis 2004.

Étant de bonne foi, j'aimerais que ce problème soit résolu sans pénalité sachant qu'au mois d'Août j'ai déjà été prélevé de 593,61.

polejuridique

De : <polejudiciaire@ufcnancy.fr>
À : [REDACTED]@gdfsuez.com>
Envoyé : lundi 18 octobre 2010 22:13
Objet : dossier 18645 - 203 348 744

Monsieur

En complément à notre mail du 11/10/2010, nous tenons à vous préciser deux points :

1) Nous avons dans notre dossier les attestations du chauffagiste qui indique clairement que la chaudière est parfaitement entretenu...

2) Les factures antérieures et notamment :

du 27/04/2007 pour la période du 03/05/2006 au 25/04/2007 indique une consommation de **1499 M3 - HIVER DOUX**
du 28/04/2008 pour la période du 26/04/2007 au 25/04/2008 indique une consommation de **1778 M3 - HIVER DOUX**
du 30/04/2009 pour la période du 25/04/2008 au 29/04/2009 indique une consommation de **1808 M3 - HIVER RIGOREUX**

Le plus étonnant est que l'index relevé avec photo datée au 12/10/2010 indique 12612 M3 soit une consommation de 12612- 12328 (index au 29/04/2010) de 284 M3 en 6 mois correspondant aux consommations de 2007 à 2009 !!!!

Vous voudrez bien nous expliquer comment il a pu consommer 11474 M3 en UN AN

Il semble confirmé que les index de 2010 sont rigoureusement et totalement faux.

Nous vous rappelons la présence d'un double index avec coefficient erratique sur la facture d'août 2010 remettant en cause cette facture.

Nous vous rappelons aussi les recommandations du médiateur quant au lissage des factures mais sans doute à la lecture de ce mail, allez vous pouvoir rectifier de vous même un cas aussi simple...

Cordialement
Juriste 3

18/10/2010

polejuridique

De : [REDACTED]@gdfsuez.com>
À : <polejudiciaire@ufcnancy.fr>
Envoyé : mardi 19 octobre 2010 15:03
Objet : TR: dossier 18645 - 203 348 744 MR [REDACTED]

Bonjour,

J'ai transmis ce dossier à notre service consommateurs pour traitement.
 Après analyse du dossier, nous avons confirmation du Distributeur que le redressement de facture est en cours.

Une réponse de qualité sera apportée à notre client.

Cordialement

YP,

YVES POMPIANI

Correspondant Solidarité Relations Externes
 BRANCHE ENERGIE FRANCE
 Clients H@bitat Professionnels
 Centre Relation Clients

GDF SUEZ

6 rue Franiaffe
 57950 Montigny Les Metz
 Tel : 03 87 61 75 29 - 06 72 91 42 97
 yves.pompilliani@gdfsuez.com
 www.gdfsuez.com

 Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

De : polejudiciaire@ufcnancy.fr [mailto:polejudiciaire@ufcnancy.fr]

Envoyé : lundi 11 octobre 2010 21:51

À : [REDACTED] (GDF SUEZ SA)

Objet : dossier 18645 - 203 348 744 [REDACTED] C. DOMBLAINE 038320043

Importance : Haute

Monsieur

Nous traitons le dossier de M. [REDACTED]

celui-ci se voit réclamer une somme étonnante de 5494.93 € par facture en date du 13/07/2010.

La consommation indiquée 11474 m3 pour un pavillon de 100 m3 isolé montre clairement l'erreur

MAIS le pôle judiciaire intervient dans ce dossier pour les motifs suivants :

Facture 27/08/2010 :

Présence d'un coefficient de 86.03 (!) constituant notre record actuel après celui de 31.2.

Présence d'un double index sur la facture

Ancien index : 12452

nouvel index : 13747

différence : 1295

Retenu : 186

19/10/2010

Cette double base indexale remet bien évidemment en cause non seulement la facture du 27/08/2010 mais aussi celle du 13/07/2010.
Il s'agit donc d'un nouveau cas de fausse facture avec index troublant...

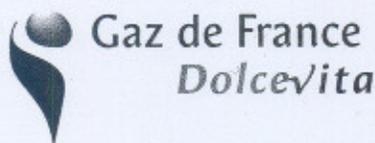
Nous attendons l'annulation de ces deux factures sous 15 jours (15).

Cordialement
Juriste 3

GDF SUEZ Mail Disclaimer: <http://www.gdfsuez.com/disclaimer/disclaimer-fr.html>

19/10/2010

Facture



ZISUBILL4000017676750203348744
SYMPHO 01399 01/01 001781 1034 LG2 00022 DD 571876 2325



Votre service clients

Contrat, déménagement, offres et services

☎ 09 69 324 324

Du lundi au samedi : 8H-22H

Appel non surtaxé

✉ Gaz de France DolceVita

TSA 80803 - 22308 LANNION CEDEX

@ www.dolcevita.gazdefrance.fr

Lieu de consommation



Gaz

Point de comptage et d'estimation

051 331 403 484 04

Facture N°F400001767675 du 21/10/10

Montant TTC en votre faveur **-574,82 €**

Cette facture est basée sur une estimation de vos consommations

Gaz	148,20 €
Total TTC	148,20 €
<hr/>	
Dont total Hors TVA	130,81 €
Dont Total TVA	17,59 €
Total TVA à 5,5 %	3,12 €
Total TVA à 19,6 %	14,47 €
<hr/>	
Déduction des prélèvements effectués	-599,61 €
Report solde précédent	-123,41 €
Montant TTC en votre faveur	-574,82 €

Détails au verso →



PROCHAINE FACTURE vers le 27 décembre 2010
PROCHAIN RELEVÉ vers le 27 avril 2011

Votre référence client

203 348 744

Votre compte de contrats

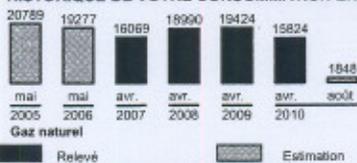
403 235 510

Dépannage 24h/24

Gaz : 0 800 473 333 *
Electricité : 0 810 333 054 *

* Prix de l'appel selon votre opérateur

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION EN kWh



Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energieinfo.fr, le site d'information des pouvoirs publics.

Nouvelles Conditions Générales de Vente

Les nouvelles conditions générales de vente de gaz naturel et/ou d'électricité sont applicables à partir de septembre 2010. Vous pouvez les télécharger sur notre site internet www.dolcevita.gazdefrance.fr ou contacter votre conseiller au 09 69 324 324 (appel non surtaxé).

Une nouvelle ligne sur votre facture

Pour le gaz naturel, à compter du 1er avril 2010, la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) et l'abonnement seront affichés séparément sur votre facture.

Une marque de **GDF SUEZ**

Comment payer cette facture

Par TIP : détachez le TIP suivant les pointillés et adressez-le daté et signé à l'adresse indiquée au dos. Si la mention «joindre un RIB ou un RIP» y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP le Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne correspondant.

Par Chèque : en joignant ce TIP pour identifier la référence du règlement.

Par Carte Bancaire : depuis votre Compte en Ligne sur dolcevita.gazdefrance.fr

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe,
 - le prélèvement automatique du montant de chaque facture,
- sur simple appel à votre service clients

Votre facture en détail

Document à conserver 10 ans

Facture N°F400001767675 du 21/10/10

Page 2/2

Votre offre énergie : Gaz Tarif B1 réglementé

Gaz naturel	Ancien Index	Nouvel Index	Différence en m ³	Coef. Conv. (1)	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA	Total TTC en euros
Cette facture est basée sur une estimation de votre consommation qui sera régularisée à la prochaine relève du compteur par le Distributeur									
■ Abonnement du 28/06 au 27/10/10 sur la base de 12,03€ HT sur 30 jours ⁽²⁾							48,94	5,5%	
■ Consommation Compteur n°408 du 30/04 au 23/06/10	12328	12452	124	10,81	1340				
■ Consommation Compteur n°408 du 24/06 au 27/08/10	12452	12494	6	84,67	508				
■ Consommation estimée du 30/04 au 30/06/10					1403	0,03940	55,28	19,6%	
■ Consommation estimée du 01/07 au 27/08/10					445	0,04170	18,56	19,6%	
■ Contribution Tarifaire Acheminement							7,83	5,5%	
Total Gaz naturel							130,61		148,20

Total	Montant HTVA en euros	TVA à 5,5%	TVA à 19,6%	Total TTC en euros
	130,61	3,12	14,47	148,20

Informations :

(1) Coef. Conv. : il s'agit du coefficient de conversion. Vous obtenez la consommation en kWh ou une valeur approchée de celle-ci, en multipliant la différence en m³ par le dernier coefficient de conversion transmis par le Distributeur.

(2) Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. Il est facturé en fonction du nombre de jours réels.

Informations concernant votre contrat gaz naturel :

Profil et CAR: P012 / 16366

Toute réclamation peut être adressée à votre Service Clients. En cas de litige, la procédure à suivre est indiquée dans nos Conditions Générales de Vente.

Pour de plus amples informations sur les prix de GDF SUEZ ou les économies d'énergie que vous pouvez réaliser, consultez notre site www.dolcevita.gazdefrance.fr.

Taxes :

La Contribution Tarifaire d'Acheminement est une taxe collectée par les fournisseurs d'énergie reversée à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

Décompte à conserver

Bénéficiaire GDF SUEZ

Payeur

Référence

003403235510400001767675

Montant en euros

-574,82

XX

Montant en euros

-574,82

paiement

Établis. Guichet Compte Clé

30087

Centre n° 05
NNE : 002381
GDF SUEZ

TIP Titre Interbancaire de Paiement

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-contre. Merci.
DATE SIGNATURE

À retourner signé
à l'adresse indiquée
ci-contre

LE PRESENT SOLDE VOUS SERA
REMBOURSÉ DANS LES MEILLEURS
DÉLAIS

Référence à rappeler
003403235510
400001767675

Montant : -574,82 euros
Référence : 003403235510400001767675

ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

XX

XX

SIWAN - P002PP V1 - 08/10

AUTORISATION LA BANQUE POSTALE/CMC138/06